

**PROCES-VERBAL**  
**De la réunion du Conseil Municipal**  
**Du Lundi 1 Mars 2021 à 20h00**

Par convocations individuelles adressées le 27 février 2021 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 1 Mars 2021.

L'an deux mille vingt et un, le premier Mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

**Présents** : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Stéphanie Fischer, Sylvain Lheullier, Fabienne Turon-Labar, Maud Marini, Bruno De Arcangelis, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Christelle Le Goff Marcos, Thierry Duclos et Mathieu Courtade.

**Absent**: Monsieur Bernard Domingues

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les membres présents.

Madame FISCHER Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu du 1<sup>er</sup> février 2021
2. Travaux de l'église
3. Virement de crédits
4. Débit de boissons (licence)
5. Gestion Win Cim avec Agedi (cimetière)
6. Contrat ONF
7. Travail de nettoyage des fossés et accès aux champs
8. Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
9. Questions diverses :
  - Arrêté provisoire détention d'un chien de 2<sup>ème</sup> catégorie
  - CCID
  - Subventions autres associations

**1) Approbation des comptes rendus du 1<sup>er</sup> février 2021:**

Suite à l'envoi du compte rendu de la séance précédente du 1<sup>er</sup> février 2021, Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux, s'ils approuvent le compte rendu.

Le vote est effectué à main levée.

Résultat du vote : 12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Le Conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

## **2) Travaux de l'église :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'étanchéité de la toiture du collatéral sud de l'église devaient être fait depuis fin décembre 2020 (devis effectué en août 2020). A ce jour, Madame FISCHER Stéphanie a recontacté l'entreprise, sans réponse. Monsieur DUCLOS Thierry s'est proposé de contacter l'entreprise pour la relancer afin de mettre en sécurité la toiture du mauvais temps.

## **3) Virement de crédits :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé d'effectuer un virement de crédit pour contribuer au financement d'une dépense afin de régulariser le budget 2020.

## **4) Débit de boissons (licence) :**

Depuis 20 – 30 ans, la mairie louait, à Monsieur SAVE, une licence IV. Cette licence était utilisée pour des manifestations locales. Or, il s'avère que collectivité locale ne peut posséder un tel titre pour des manifestations éphémères. Suite à cette réflexion, tous les conseillers ont bien compris que la licence IV doit être utilisée uniquement par des professionnels. Ainsi, pour une activité associative, le président doit faire seulement la demande d'un arrêté de débit de boissons temporaire (cerfa) auprès de la mairie. Pas besoin de licence IV pour organiser la fête du village (interdiction de vendre des alcools forts). Par conséquent, la location de ladite licence IV ne sera pas renouvelée.

## **5) Gestion Win Cim avec Agedi (cimetière) :**

Monsieur le Maire laisse le soin à Monsieur Hyacinthe GARCIA d'expliquer la mise en place du logiciel par Agedi concernant le cimetière. Il mentionne qu'Agedi va retranscrire les données qu'il a mis sur papier dans le logiciel avec notamment par exemple la photo du caveau, sa situation dans le cimetière, s'il y a un référent, les personnes enterrées, le nombre de places. Il est question également d'utiliser un GPS afin d'avoir un plan précis du cimetière. Cette opération va s'effectuer le 13 Avril 2021.

## **6) Le Relais (containers à vêtements):**

D'ici Juin 2021, l'entreprise le Relais va s'installer dans les bâtiments (anciennement Tuzagues) à Vic en Bigorre. À la suite de la dernière réunion et face aux nombreuses incivilités les conseillers ont soumis l'idée de changer le container à vêtements de place afin que ce dernier ne soit plus situé sur un axe de passage. Ainsi, le conseil municipal propose de le mettre impasse du cimetière. Pour cela, une communication dans le bulletin communal sera faite en Juin 2021 pour en informer les Tostatais. A ce jour et après un entretien téléphonique avec le responsable du Relais, il est possible de le contacter à tout moment pour demander un passage supplémentaire afin d'éviter que le lieu soit un « dépotoir fourre-tout ».

## **7) Contrat ONF :**

Dans la continuité du précédent conseil, il est à prévoir une réunion rassemblant les chasseurs, les agriculteurs et la commission bois pour analyser et faire une proposition à l'ONF. Il est possible de se renseigner auprès du lycée agricole de Vic en Bigorre Jean Monnet (spécialité eaux et forêts) d'une part et l'association des forêts d'autre part. Ce sujet est en cours de réflexion.

**8) Travail de nettoyage des fossés et accès aux champs :**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Brun Jean s'est proposé de nettoyer les fossés. Pour cela, la mairie prend en charge la location d'une mini pelle. Avant tout, la commission va se réunir pour faire le tour du village et répertorier les endroits à nettoyer (rue des Bédialots, route de Tarbes,...). Pour les nouvelles constructions, les propriétaires seront informés par courrier pour régulariser leur situation concernant les normes de voiries : réalisation d'un accès (busage, écoulement des eaux, emplacement non clos pour stationnement du véhicule...).

**9) Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :**

Monsieur le Maire expose sur écran la carte de couverture des points d'eau. A la suite des travaux réalisés sur la défense incendie, Monsieur le Maire se propose de rencontrer les services du SDIS afin de valider la nouvelle carte de couverture et d'étudier les besoins futurs.

**10) Questions diverses :**

- Arrêté provisoire détention d'un chien de 2<sup>ème</sup> catégorie : cette démarche a été faite par Monsieur et Madame ALFONSO (déclaration en mairie et à la Préfecture)
- CCID : cette commission s'est réunie le mercredi 24 février avec un intervenant du service des impôts pour expliquer les conditions d'application de la taxe foncière et les différents critères pris en compte pour évaluer les impôts sur les propriétés non bâties et les locaux d'habitation.
- Subventions autres associations : pas d'attribution de subventions pour les restaurants du Cœur et l'Association de soutien aux jeunes sapeurs-pompiers du Val d'Adour.
- Containers verres et papier : Monsieur le Maire a demandé un devis pour chaque container auprès de l'UGAP (adhésion). Pour cela, seul le gestionnaire (Val d'Adour Environnement) peut prétendre à des aides et le delta restant sera à la charge de la commune. Cette opération est possible étant donné que la commune est petite.
- Logement Monsieur et Madame Saint Picq : à partir du mois de Mai 2021, les locataires quittent les lieux. Suite à cette annonce, les conseillers vont prévoir un rendez-vous pour visiter le logement. Pas de publicité à faire, plusieurs demandes écrites ont été envoyées à la mairie.
- Un projet d'aménagement du cimetière est en réflexion (enherbement, enrobé dans les allées principales,).

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 heures 30.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA